Arrêté n°2026-101 relatif à la composition des jurys du master Psychologie Clinique et Psychopathologie en Thérapie Comportementale, Cognitive et Emotionnelle (TCCE)
au titre de l'année universitaire 2026-2027.

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-2 ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés président-e-s et membres du jurys du master TCCE, les enseignants ci-dessous :

M1 :

- Jonathan DEL MONTE, Président,
- Fabio CANNAS
- Linda KEMPE.

Suppléants : Pierluigi GRAZIANI, Ana MOREIRA, Damiano TERENZI, Laura LEPAGE, Lina ZERGA

M2 :

- Fabio CANNAS, Président,
- Jonathan DEL MONTE
- Linda KEMPE.

Suppléants : Pierluigi GRAZIANI, Ana MOREIRA, Damiano TERENZI, Laura LEPAGE, Lina ZERGA

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 15/10/2026

Le président de Nîmes Université

Signé électroniquement par : Benoit ROIG
Date de signature : 23/10/2026

Benoit ROIG

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr